

Comité du programme et budget

Trente et unième session
Genève, 7 – 11 septembre 2020

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

établi par le Secrétariat

1. Le présent document fait le point sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, adressées aux organes délibérants de l'OMPI, qui découlent des évaluations réalisées par le Corps commun d'inspection (CCI) durant la période comprise entre 2010 et la fin du mois de mai 2020.
2. L'annexe I du présent document contient les recommandations adressées aux organes délibérants des organisations du système des Nations Unies, dans le cas où une suite doit être donnée à ces recommandations à l'OMPI. L'état actuel de la situation en ce qui concerne l'acceptation ou la mise en œuvre de ces recommandations tient compte des propositions et des évaluations émanant du Secrétariat, pour examen par les États membres.
3. Depuis le dernier rapport soumis aux États membres sur cette question (document WO/PBC/30/6), le CCI a publié neuf rapports, dont sept présentaient un intérêt pour l'OMPI. Les nouveaux examens contenant des recommandations adressées aux organes délibérants ont été indiqués, et les mises à jour concernant la situation au regard des examens publiés antérieurement mettent en évidence les changements par rapport à la période précédente considérée.
4. Il convient de souligner qu'outre le suivi des recommandations du CCI en suspens, le Secrétariat poursuit ses travaux visant à faciliter et à coordonner les réponses aux questionnaires, aux enquêtes et aux entretiens du CCI dans le cadre des évaluations en cours

et des projets d'évaluation. Conformément au programme de travail du CCI, cinq examens intéressant l'OMPI doivent commencer en 2020, tandis que cinq des examens entrepris en 2019 doivent être achevés.

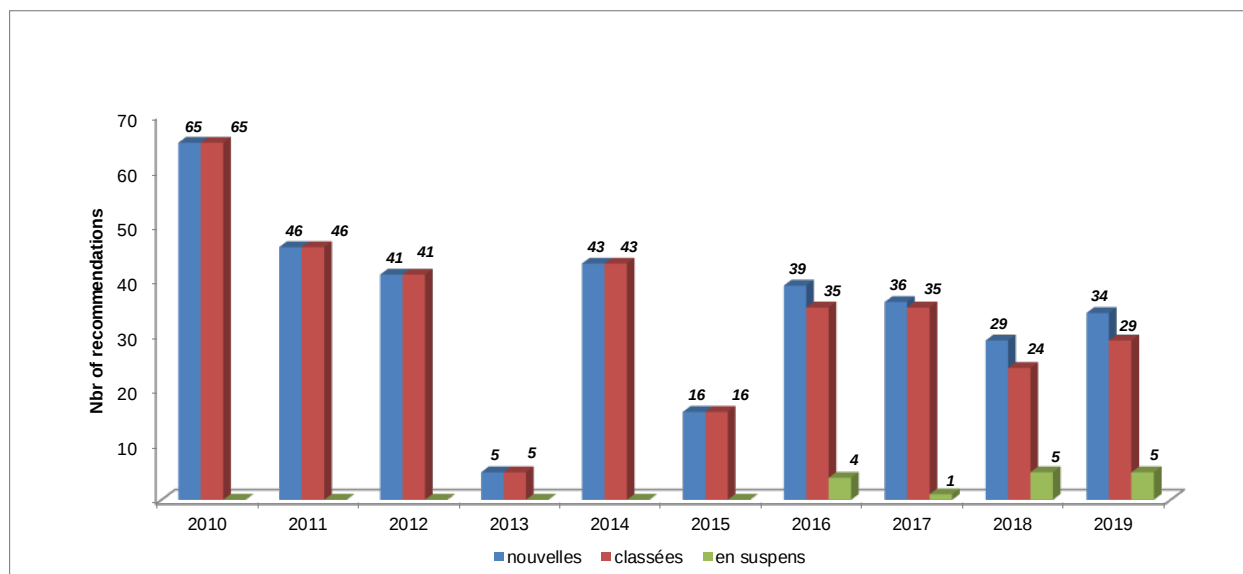
5. Les examens ci-après étaient en cours au moment de l'élaboration du présent document.

Tableau 1. Examens du CCI intéressant l'OMPI qui sont en cours en 2020

La cybersécurité dans les entités du système des Nations Unies : un examen des politiques et des pratiques	Programme de travail pour 2020
Politiques, pratiques et mécanismes de durabilité environnementale dans l'ensemble des entités du système des Nations Unies	Programme de travail pour 2020
L'utilisation des applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : une analyse FFPM déterminante	Programme de travail pour 2020
Examen complet de l'appui du système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral	Programme de travail pour 2020
Situation actuelle de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies	Programme de travail pour 2020
Examen des progrès accomplis sur la voie du renforcement de la fonction d'investigation dans les organisations du système des Nations Unies	Examen commencé le 5 décembre 2018 – achèvement prévu en 2020
Le multilinguisme dans le système des Nations Unies	Examen commencé le 27 juin 2019 – achèvement prévu en 2020
Politiques, programmes et plateformes d'appui à l'apprentissage du système des Nations Unies	Examen commencé le 17 mai 2019 – achèvement prévu en 2020
Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la gestion du risque dans les organisations du système des Nations Unies	Examen commencé le 24 septembre 2019 – achèvement prévu en 2020
Système de partage des locaux des Nations Unies : pratiques actuelles et besoins futurs	Examen commencé le 29 mai 2019 – achèvement prévu en 2020

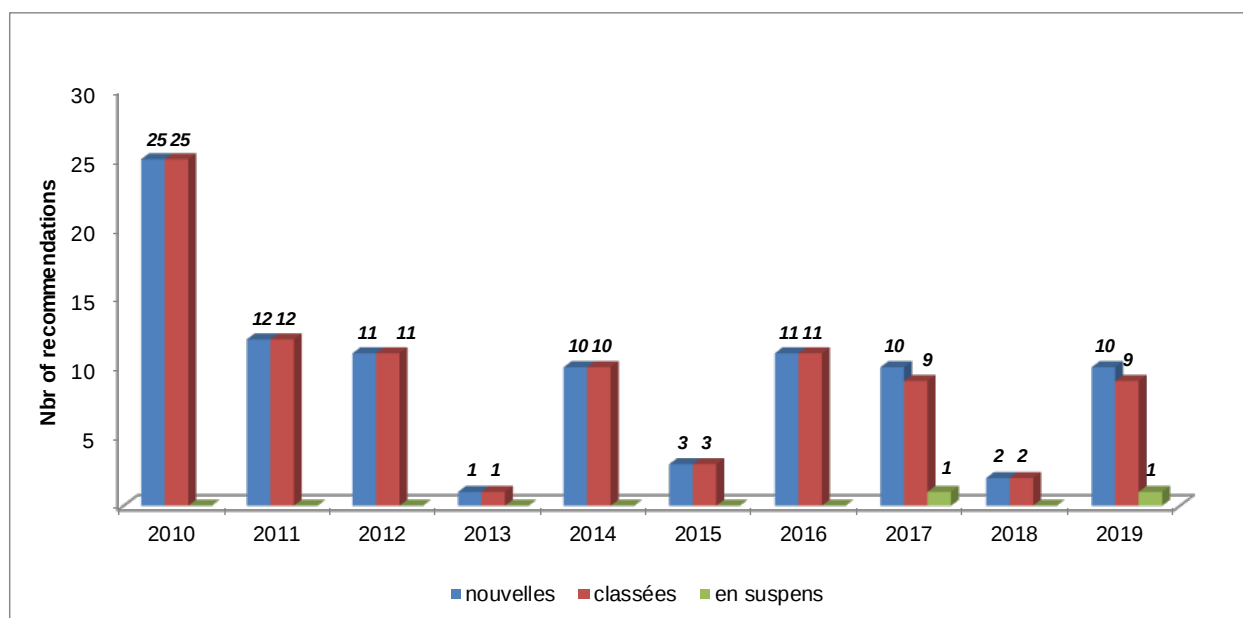
6. Le CCI a émis au total 34 nouvelles recommandations intéressant l'OMPI dans le cadre de six examens, dont dix étaient adressées aux organes délibérants et 24 au chef de secrétariat. La recommandation la plus ancienne, issue d'une évaluation de la gestion du congé de maladie publiée en 2012, est adressée au chef de secrétariat. La recommandation a été mise en œuvre en 2019 et elle est considérée comme classée dans le présent rapport. Toutes les autres recommandations qui sont actuellement en suspens ou en cours de mise en œuvre à l'OMPI sont issues des examens publiés entre 2016 et 2019.

**Diagramme 1. Toutes les recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI
durant la période 2010-2019
État d'avancement à la fin du mois de mai 2020¹**



7. À la fin du mois de mai 2020, sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, deux recommandations adressées aux organes délibérants de l'OMPI demeurent en suspens, toutes les autres recommandations ayant été clôturées (mises en œuvre, jugées sans intérêt pour l'OMPI ou rejetées).

**Diagramme 2. Recommandations du CCI adressées aux organes délibérants durant la période 2010-2019
État d'avancement à la fin du mois de mai 2020²**

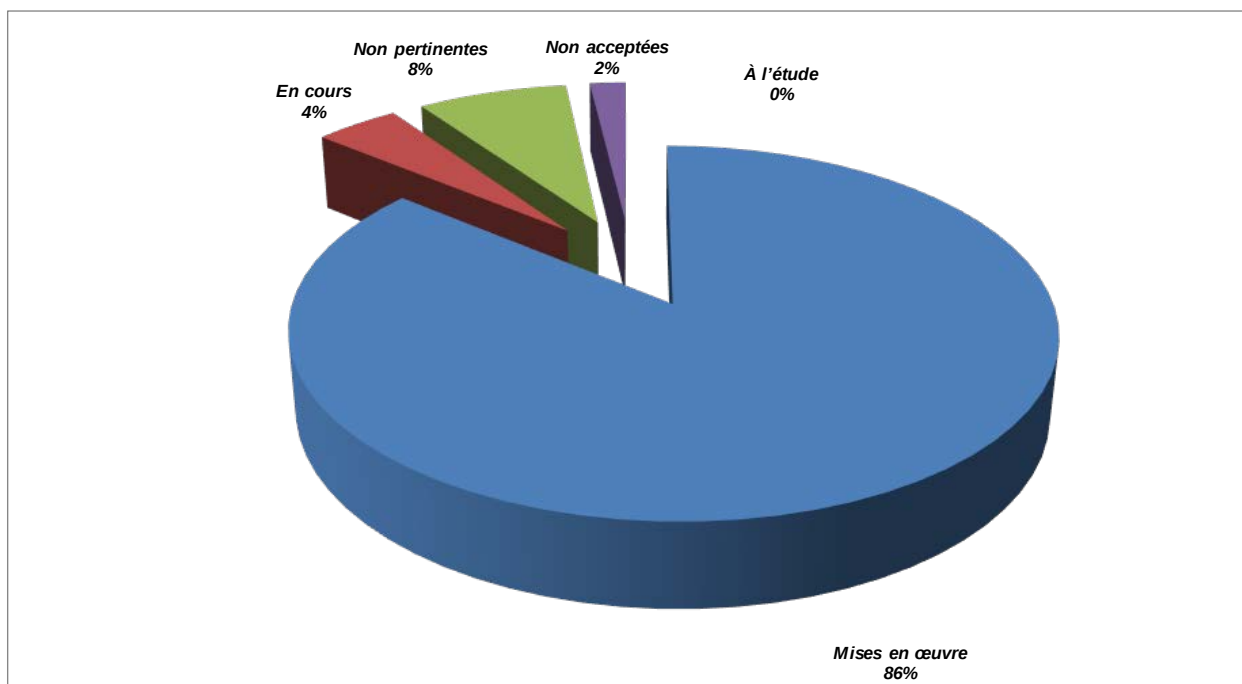


¹ Les recommandations nouvelles et classées sont indiquées pour l'année durant laquelle le rapport correspondant du CCI a été publié.

² Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux organes délibérants (OD) de l'OMPI.

8. Au total, 86% des 354 recommandations émises par le CCI depuis 2010 et intéressant l'OMPI auront été mises en œuvre, 8% auront été classées (parce que non pertinentes ou non acceptées), et 4% auront été acceptées et seront en cours de mise en œuvre.

Diagramme 3. Toutes les recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI qui figurent dans des rapports établis durant la période 2010-2019
État d'avancement à la fin du mois de mai 2020



9. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

10. Le Comité du programme et budget

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/31/5);
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports
 - JIU/REP/2019/9 (recommandation n° 2);
 - JIU/REP/2019/6 (recommandations n°s 2, 3, 5, 6 et 7);
 - JIU/REP/2019/5 (recommandation n° 2);
 - JIU/REP/2019/4 (recommandation n° 1);

- *JIU/REP/2019/2
(recommandation n° 4)
énoncées dans le présent
rapport; et*

*iii) a invité le Secrétariat à
proposer une évaluation des
recommandations en suspens
faites par le Corps commun
d'inspection (CCI) aux fins de
leur examen par les États
membres.*

[Les annexes suivent]

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES PAR LE CCI AUX ORGANES DÉLIBÉRANTS DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DU CCI – ÉTAT D'AVANCEMENT À LA FIN DU MOIS DE MAI 2020

I. RECOMMANDATIONS DECOULANT DES EXAMENS MENÉS PAR LE CCI EN 2019

JIU/REP/2019/9 “Examen des pratiques actuellement suivies par les organisations du système des Nations Unies en matière d'externalisation des services” [LIEN](#)

Ce rapport a été publié par le CCI le 30 mars 2020. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 Recommandation n° 2 Évaluation de la direction ou du coordonnateur Acceptation Mise en œuvre Fonctionnaire responsable	Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies doivent prier les chefs de secrétariat de veiller à ce que, d'ici à la fin de 2022, les rapports annuels sur les achats comprennent une sous-section consacrée aux dépenses relatives aux services provenant de fournisseurs de services commerciaux. “Les dépenses relatives aux services provenant de fournisseurs de services commerciaux” sont déjà publiées dans notre rapport annuel et dans le rapport d'audit. (L'externalisation des services constituerait un sous-ensemble de ces dépenses). Acceptée Mise en œuvre Directrice de la Division des achats et des voyages
---	--

JIU/REP/2019/6 “Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies” [LIEN](#)

Ce rapport a été publié par le CCI le 5 novembre 2019. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 Recommandation n° 2 Évaluation de la direction ou du coordonnateur Acceptation Mise en œuvre Fonctionnaire responsable	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, veiller à ce que le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité soit révisé d'ici à la fin de 2021, afin qu'y figurent toutes les fonctions de contrôle interne qui font partie, le cas échéant, des responsabilités et activités de ce comité. Dans le cadre de son mandat, l'OCIS examine les éléments suivants et donne au Secrétariat de l'OMPI (directeur de la Division de la supervision interne) des avis à ce sujet : i) politiques et manuels proposés en matière de supervision interne; ii) mise en œuvre des recommandations de supervision interne; iii) périodiquement, Charte de la supervision interne de l'OMPI, en consultation avec le directeur de la DSI et en vue de recommander des modifications, le cas échéant, pour examen par le Comité du programme et Budget (PBC). Cet exercice a été mené pour la dernière fois en octobre 2018. Acceptée Mise en œuvre Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)
---	--

JIU/REP/2019/6 “Les comités d’audit et de contrôle des entités des Nations Unies” (suite)

 Recommandation n° 3	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, veiller à ce que l'examen du système de contrôle interne et de la gestion des risques soit inscrit dans le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité d'ici à la fin de 2021, afin que toute l'attention voulue soit prêtée aux déficiences du contrôle interne et aux risques émergents.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Dans le cadre de son mandat, l'OCIS examine la qualité et l'efficacité des procédures de gestion des risques et donne des avis à ce sujet, et examine la pertinence et l'efficacité du cadre de contrôle interne et donne des avis à ce sujet.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)

 Recommandation n° 4	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, sérieusement envisager d'inscrire d'ici à la fin de 2021 le contrôle de la fonction de déontologie et des activités de lutte contre la fraude dans la version révisée du mandat ou de la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité, afin de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité, à condition que ledit comité satisfasse au critère d'indépendance.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Dans le cadre de son mandat, l'OCIS examine la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie et donne des avis au Secrétariat de l'OMPI sur la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la fonction de déontologie; ii) examine les politiques de déontologie proposées et donne des avis à ce sujet.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur) et cheffe du Bureau de la déontologie

 Recommandation n° 5	Pour répondre aux besoins des entités des Nations Unies, leurs organes délibérants et directeurs devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, envisager de réviser et d'actualiser le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité, afin qu'y soient décrites les compétences et qualifications professionnelles dont doivent disposer les membres de celui-ci, notamment un panachage équilibré d'expériences dans les secteurs public et privé à un haut niveau de responsabilité et, de préférence, une bonne compréhension de la structure et du fonctionnement du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et internationales.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Figure déjà dans le mandat de l'OCIS. Dernière procédure de sélection menée par le jury de sélection en 2019 (soumise à la trentième session du PBC, juillet 2019); les membres de l'OCIS en exercice : i) ont été consultés pour s'assurer que l'avis de vacance tenait compte de ce critère, et ii) ont évalué la liste expurgée des candidats présélectionnés avant la procédure de renouvellement; prochaine révision du mandat attendue en 2021.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)

JIU/REP/2019/6 “Les comités d’audit et de contrôle des entités des Nations Unies” (suite)

 Recommandation n° 6	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, donner pour instruction au comité d'audit et de contrôle de leur entité de procéder à une autoévaluation chaque année et de faire établir une évaluation indépendante de leur performance tous les trois ans, et de leur rendre compte des résultats.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Le mandat actuel (octobre 2018) prévoit une autoévaluation tous les deux ans. La dernière autoévaluation a été effectuée en décembre 2019.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)

 Recommandation n° 7	Les organes délibérants et directeurs des entités des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà fait, faire en sorte que le mandat ou la charte du comité d'audit et de contrôle de leur entité soit périodiquement révisé et actualisé, pour que les nouvelles priorités et les nouveaux problèmes auxquels l'entité doit répondre y soient pris en compte.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Figure déjà dans le mandat de l'OCIS. La dernière révision date d'octobre 2018 et la prochaine est attendue en 2020 ou 2021.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)

JIU/REP/2019/5 “L’administration des services d’informatique en nuage dans le système des Nations Unies”



Ce rapport a été publié par le CCI le 10 décembre 2019. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres.

 Recommandation n° 2	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de leurs entités respectives d'intégrer dans leurs stratégies financières des dispositions faisant en sorte que les dépenses opérationnelles et d'investissement liées aux nouvelles technologies puissent plus facilement être adaptées en réponse aux faits nouveaux et utilisées efficacement.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	À l'OMPI, les processus de planification des programmes et d'établissement des budgets sont déjà adaptés à une utilisation équilibrée des dépenses opérationnelles et d'investissement, et il n'existe à ce niveau aucun obstacle à un recours efficace aux prestataires de services en nuage. C'est au niveau opérationnel que les procédures de gestion financière de l'Organisation doivent être assouplies et adaptées à la nature variable des dépenses liées à l'informatique en nuage. Avec les prestataires de services traditionnels, une dépense informatique peut être prévue de manière relativement précise et enregistrée à l'avance dans le système financier. Avec un prestataire de services en nuage, les dépenses peuvent dépendre de l'utilisation effective, qui n'est pas totalement prévisible, de sorte que les dépenses réelles peuvent varier continuellement par rapport aux budgets.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directeur des services informatiques

JIU/REP/2019/4 “Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies”



Ce rapport a été publié par le CCI le 3 septembre 2019. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres

 Recommandation n° 1 Évaluation de la direction ou du coordonnateur Acceptation Mise en œuvre Fonctionnaire responsable	Les organes directeurs ou délibérants sont encouragés à veiller à ce que les chefs de secrétariat intègrent des principes et méthodes de gestion du changement dans leurs réformes organisationnelles et rendent compte des résultats obtenus. Le Directeur général de l'OMPI a procédé à une réforme complète de l'Organisation avec le Programme de réorientation stratégique (PRS), lancé en 2008-2009 et achevé en 2013. L'approche suivie était exhaustive, fondée sur des valeurs et transversale, et les résultats obtenus étaient systématiquement communiqués en interne et aux organes directeurs. Des enquêtes ont été menées auprès du personnel pour mesurer le changement tout au long du programme, qui a jeté les bases d'une amélioration continue. Depuis sa mise en œuvre, l'OMPI mène des projets bien structurés liés au changement à travers toute l'Organisation, qui visent à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les services fournis aux bénéficiaires et aux parties prenantes. Tous les projets intègrent la gestion du changement dans leur approche, d'une manière adaptée à leur contenu et à leur portée. Un solide processus de gouvernance permet de traiter et de régler en temps utiles les questions et enjeux liés à la gestion du changement. L'expérience de l'OMPI a prouvé à plusieurs reprises que la gestion du changement n'est pas distincte des activités de l'Organisation, et qu'elle doit faire partie intégrante des responsabilités des administrateurs pour être couronnée de succès. Le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) est essentiel à la mise en œuvre du changement et joue un rôle clé à différentes étapes du processus. L'OMPI normalise également son approche concernant la qualité des enquêtes menées auprès des parties prenantes. Acceptée Mise en œuvre Sous-directeur général (SDG)/Secteur administration et gestion et directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur)
--	---

JIU/REP/2019/2 “Examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes”



Ce rapport a été publié par le CCI le 14 juin 2019. Toutes les recommandations sont donc nouvelles dans le cadre du présent rapport aux États membres

 Recommandation n° 4 Évaluation de la direction ou du coordonnateur Acceptation Mise en œuvre Fonctionnaire responsable	Les organes délibérants et les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient prendre connaissance de la lettre annuelle qu'ONU-Femmes adresse à la direction exécutive, accompagnée d'indications sur les stratégies et les mesures envisagées par les chefs de secrétariat pour mieux répondre aux exigences des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système et sur ce que l'on attend d'eux pour ce qui est de leur contribution à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes. Les données concernant l'exécution du projet ONU-SWAP 2.0, ainsi que les stratégies et mesures visant à améliorer le respect des indicateurs, sont communiquées chaque année aux États membres de l'OMPI dans le rapport annuel sur les ressources humaines. Elles sont également publiées sur l'Intranet de l'OMPI. L'exécution par l'OMPI du programme ONU-SWAP est également examinée par le Groupe consultatif mixte de l'OMPI. L'OMPI soutient le cadre proposé par le CCS. Acceptée Mise en œuvre Directrice du DGRH
--	---

II. RECOMMANDATIONS DECOULANT DES EXAMENS MENES PAR LE CCI EN 2017

JIU/REP/2017/3 “Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : Réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation”

[LIEN](#)

Recommandation n° 2	Les organes délibérants de tous les organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient supprimer le voyage en première classe pour toutes les catégories de fonctionnaires et de non-fonctionnaires d'ici au mois de janvier 2019 et n'autoriser cette formule que lorsque la classe affaires n'est pas disponible.
Évaluation de la direction ou du coordonnateur	Conformément à la politique de l'OMPI concernant les voyages autorisés, les membres du personnel ne voyagent pas en première classe. Le Directeur général est le seul haut fonctionnaire ayant le droit de voyager en première classe dans l'intérêt de l'Organisation.
Acceptation	Acceptée
Mise en œuvre	Mise en œuvre
Fonctionnaire responsable	Directrice de la Division des achats et des voyages

Aucun changement par rapport à la situation précédente

[L'annexe II suit]

LISTE DES RAPPORTS ACTIFS DU CCI³ INTÉRESSANT L'OMPI À LA FIN DU MOIS DE MAI 2020

La présente annexe contient des liens vers les rapports actifs du CCI intéressant l'OMPI. Tous les rapports, notes et lettres confidentielles du CCI peuvent être consultés/sont disponibles sur le site Web du CCI.



RÉFÉRENCE	LIEN VERS LE RAPPORT DU CCI	RECOMMANDATIONS EN SUSPENS (OD ⁴ et CS ⁵)	OBSERVATIONS	AUTRES DOCUMENTS
 JIU/REP/2019/9	Review of contemporary practices in the external outsourcing of services to commercial service providers by United Nations system organizations	Un CS	Pas encore disponible	Grandes lignes du rapport
 JIU/REP/2019/8	Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies	Un CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
 JIU/REP/2019/6	Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies	Un OD	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
 JIU/REP/2019/5	L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies	Deux CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2018/6	Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies	Quatre CS	Observations du CCS	Grandes lignes du rapport
JIU/REP/2018/4	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Un CS	Observations du CCS	Réponse du CCI aux observations du CCS
JIU/REP/2017/3	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation	Un OD	Observations du CCS	Rapport complet concernant la gestion axée sur les résultats
JIU/REP/2016/9	Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies	Trois CS	Observations du CCS	
JIU/REP/2016/4	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	Un CS	Observations du CCS	

[Fin de l'annexe II et du document]

³ Rapports du CCI contenant des recommandations restées en suspens, y compris toutes celles qui figurent dans le présent rapport.

⁴ Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations adressées aux organes délibérants (OD) de l'OMPI.

⁵ Le rapport contenant des recommandations en suspens adressées aux chefs de secrétariat (CS) est présenté au Directeur général de l'OMPI, ainsi qu'à l'Organe consultatif indépendant de surveillance.